



Rentrée scolaire 2018-2019 – Lycée Général, Technologique et Professionnel
Circulaire de rentrée à conserver

Date de rentrée : LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018 (entrée par le portail rue de l'Eglise)

- | | | |
|--|-----------|---|
| • Classe de 3 ^{ème} Préparatoire à l'Enseignement Professionnel | : 09 h 15 | } <i>Le jour de la rentrée, les élèves qui commencent le matin terminent à midi, et n'ont pas cours l'après-midi.</i> |
| • Classes de Secondes Générales, Technologiques et Professionnelles | : 09 h 15 | |
| • Classes de Premières ES, L, S, STMG, Bacs professionnels | : 13 h 30 | |
| • Classes de Terminales ES, L, S, STMG, Bacs professionnels | : 14 h 30 | |

Horaires des cours : du lundi au vendredi : 08 h 10 à 11 h 45 ou 12 h 10 – 13 h 10 à 16 h 45 (Accueil des élèves le matin à partir de 07 h 30 et le soir jusqu'à 18 h 30).

Accueil

Heures d'ouverture des bureaux : 08 h 00 à 12 h 00 - 13 h 30 à 17 h 00 (sauf le samedi).

Le bureau de la comptabilité est ouvert de 08 h 00 à 11 h 00 pour alimenter la carte de restauration.

Pour rencontrer le professeur principal, il convient de prendre rendez-vous par l'intermédiaire de votre enfant ou en téléphonant au secrétariat. Le Directeur et les Directrices Adjointes reçoivent sur rendez-vous.

Règlement

Un exemplaire du règlement intérieur est remis à chaque élève à la rentrée. Il est indispensable que vous en preniez connaissance avec votre enfant avant d'y apposer votre signature.

Retard-Absence

Tout retard est sanctionné. On ne peut s'absenter que pour un motif sérieux et justifié. Une absence prévue doit être signalée 48 h à l'avance pour autorisation de sortie. En cas d'absence imprévue, les parents ou le tuteur sont tenus d'avertir le lycée, dès la première demi-journée d'absence, au bureau des surveillants (02-98-45-05-42). Le Directeur et la Conseillère Principale d'Education restent libres d'apprécier le motif donné par les parents ou l'élève majeur sauf en cas de certificat médical.

Tarifs

Le coût de la scolarité est de 64,50 € par mois sur dix mois dont 2.50 € de forfait culturel. Il couvre la rétribution scolaire, les cotisations diverses et frais divers à l'exception de ceux occasionnés par un éventuel voyage scolaire et les déplacements lors de certains cours d'EPS.

Une réduction de 50 % de la contribution des familles est accordée à partir du 3^{ème} enfant scolarisé dans le groupe Javouhey Rive-Droite.

Le paiement peut s'effectuer par prélèvement mensuel ou par chèque dès réception de la facture trimestrielle.

Une circulaire expliquant le paiement par prélèvements mensuels est jointe à ce courrier.

Les familles qui rencontrent des difficultés particulières doivent prendre contact avec le directeur dès la rentrée. Cette démarche évite d'éventuelles lettres de rappel et la remise du dossier à un service de contentieux.

Assurance

L'établissement a souscrit une assurance collective auprès de la Mutuelle Saint Christophe. De ce fait, l'élève bénéficie automatiquement 24h/24 d'une assurance « individuelle-accidents » s'il est victime d'un accident sans responsable identifié, ainsi que d'une assistance en cours de voyage scolaire.

Cette assurance n'est pas nominale. Elle ne remplace pas l'assurance responsabilité civile obligatoire par le chef de famille. Elle ne couvre pas les dommages causés à autrui. Une brochure précisant les garanties vous a déjà été transmise.

Les lycéens ont le choix entre une restauration au self ou à la cafétéria. L'inscription préalable n'est pas requise. Il est possible de prendre un menu complet ou de faire leur choix parmi les prestations proposées.

Restauration

Tarifs self :

- Menu complet : 5.35 €
- Plat principal et hors d'œuvre : 4.65 €
- Plat principal et dessert : 4.65 €

Chaque jour, le self présente un menu différent et équilibré.

Tarifs cafétéria :

- Sandwich : 2.55 €
- Formule sandwich, boisson, dessert : 3.75 €
- Pasta box : 2.35 €

La cafétéria permet une restauration rapide.

Les élèves déjà scolarisés dans l'établissement **conservent leur carte de restauration**. Les nouveaux élèves recevront leur carte à la rentrée. Cette carte doit être créditée pour pouvoir déjeuner au self ou à la cafétéria. L'inscription préalable n'est pas obligatoire.

Afin d'éviter une attente au bureau de la comptabilité le jour de la rentrée, il est conseillé d'expédier dès à présent, un chèque d'un montant à votre convenance en précisant au dos du chèque le nom, prénom, et le niveau de classe de l'élève. Le compte de votre enfant sera alors crédité de ladite somme. Le crédit n'est pas autorisé.

Permanence

Une salle de permanence est à la disposition des élèves dès 07 h 30 et en fin d'après-midi après les cours (CDI...). Une salle informatique est mise à la disposition des élèves pour des travaux scolaires. Lors de l'absence d'un professeur, une permanence est assurée.

Etude surveillée

L'étude surveillée est ouverte de 16 h 00 à 18 h 00 aux élèves de troisième et seconde, désireux de profiter de ce temps de travail privilégié.

L'élève peut s'inscrire pour 1, 2 ou 3 soirs par semaine. Les inscriptions auront lieu en début d'année scolaire.

Manuels

Le coût des pochettes et la location des manuels scolaires ne sont pas facturés aux familles. Ils sont pris en charge pour partie sur le montant de la scolarité, et à concurrence de 60 € par la participation du Conseil Régional.

Le chèque de caution exigé au moment de l'inscription ou de la réinscription (60 €) et non encaissé est rendu en fin d'année, après restitution des livres en bon état.

E.P.S

En cas d'inaptitude au sport, un certificat médical est obligatoire indiquant le caractère total ou partiel de cette inaptitude ainsi que la durée de sa validité. En cas d'absence de certificat, l'élève est tenu de participer à toutes les activités. Une visite médicale est obligatoire pour les élèves participant à l'Association Sportive.

D'autres précisions concernant l'EPS figurent dans le règlement.

B.I.A

Le Brevet d'Initiation Aéronautique atteste un niveau de culture générale dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace. Il est ouvert aux élèves de seconde générale.

Les cours et visites se déroulent le mercredi après-midi.

La participation de 70 €, à régler par chèque à la rentrée, couvre une partie des frais engagés pour les sorties (vol d'initiation, visites).

Correspondance

Les parents ou le tuteur sont destinataires de toute correspondance concernant l'élève même majeur dans la mesure où ils assurent l'obligation d'entretien. L'élève majeur qui désire être destinataire des courriers devra apporter la preuve que ses revenus personnels lui permettent de faire face à ses obligations.

Les familles reçoivent un bulletin à la Toussaint et à la fin de chaque trimestre. En seconde, première et terminale baccalauréat professionnel, les familles reçoivent deux bulletins semestriels.

- Fermeture du groupe scolaire du **vendredi 13 juillet au soir, au jeudi 16 août** au matin.
- Les services administratifs sont fermés le **jeudi 30 août, jour de pré-rentrée** du groupe scolaire.

Bonne année scolaire !

Le Directeur
N. GUILLOU

La Directrice Adjointe
du Lycée Général et Technologique
V. LE GUEN

La Directrice Adjointe
du Lycée Professionnel
C. VANDE SOMPELE